

Règlement du prix RSE DD

Article 1 – Contexte et objectifs

Depuis 2008, MINES ParisTech et Cegos réalisent ensemble une formation sur les enjeux RSE pour des cadres en activité, le « Mastère Spécialisé® Management Global de la RSE et du Développement Durable ». Ils souhaitent, pour la troisième année consécutive, récompenser à titre honorifique les projets et actions responsables portés par les entreprises et organisations afin de mieux les valoriser. Les projets novateurs mis en œuvre aujourd'hui et ciblés par ce concours auront valeur d'exemples pour encourager chacun.

Dates clés

- **10 décembre 2018** : ouverture des candidatures
- **18 avril 2019**: clôture de l'envoi des candidatures*
- **6 mai 2019** : annonce des nominations aux entreprises concernées
- **27 mai 2019** : remise des prix lors de la Soirée Rencontres & Enjeux RSE

*Ce dossier complet est à retourner au plus tard le 18 avril 2019 (à minuit) par mail à : prixredd@cegos.fr. Merci d'y ajouter tout document nous permettant d'évaluer au mieux votre projet.

Article 2 – Organismes

Le prix est organisé par MINES ParisTech et le groupe Cegos. Des partenaires issus du monde professionnel, ainsi que des étudiants du Mastère Spécialisé® Management Global de la RSE et du Développement Durable apporteront leur voix consultative.

Article 3 - Conditions d'éligibilité

Peut se porter candidat toute organisation, entreprise, collectivité, syndicat, ONG..., quelle que soit sa taille (TPE, PME, grands groupes/filiales) et son domaine d'activité, dont le projet remplit les conditions d'éligibilité générales ci-dessous :

- L'organisation doit être porteuse du projet proposé
- Le projet doit être mis en œuvre à la date d'envoi de la candidature
- Le projet doit correspondre à l'un des 5 prix proposés

Le prix Start up est réservé aux structures de moins de 7 ans d'existence et dont l'effectif est inférieur à 30 personnes.

Article 4 – Inscription

Seules sont considérées comme inscrites les organisations présentant un projet conforme aux conditions d'éligibilité et dont le dossier complet a été envoyé à l'adresse suivante : prixredd@cegos.fr avant le **18 avril 2019** (à minuit). Un mail de confirmation de la réception du dossier vous sera adressé. Ce mail ne certifie pas la conformité aux critères d'éligibilité. Chaque organisation/entreprise doit, dans son dossier, préciser le prix pour lequel elle se porte candidate. Une organisation/entreprise peut postuler à différents prix avec des projets différents.

Article 5 – Prix RSE décernés

Le concours distingue 5 prix :

- Prix Audace
- Prix Collaboratif
- Prix Équilibre
- Prix Innovation pédagogique
- Prix Start up

Pour chaque prix, les critères de sélection sont : pertinence du projet par rapport aux enjeux RSE, son caractère innovant, sa faisabilité, son impact et les retombées qu'il a générés.

Pour chacun des prix, il existe des critères supplémentaires spécifiques :

Prix Audace

Ambition des objectifs visés, importance du périmètre d'action, originalité, nombre de contraintes levées ou niveau de difficulté réel du projet.

Prix Collaboratif

Réalité de partage et de co-construction avec des parties intéressées pertinentes, nombre et diversité des acteurs impliqués en interne et externe.

Prix Start-up

(≤ 7 ans d'existence, ≤ 30 salariés)

Valeur ajoutée de l'activité de la start-up en terme de développement durable (innovation, importance des impacts positifs), niveau d'application des principes de la RSE au sein de l'entreprise.

Prix Équilibre

Mesure des impacts financiers, environnementaux et sociaux, évaluation de la création de valeur et d'équilibre entre ces trois dimensions.

Prix innovation pédagogique

Permet réellement aux utilisateurs et/ou participants du projet d'intégrer durablement des messages clés RSE, Innovation-originalité, facilité de mise en œuvre.

Article 6 – Récompenses

La récompense décernée pour les 5 prix est purement honorifique. Aucune rémunération, quelle que soit sa forme, n'est prévue dans le cadre de ce prix. Les organisateurs s'engagent à faire la promotion des entreprises et des projets lauréats sur leurs canaux de communication habituels (notamment sur les sites internet MINES ParisTech et CEGOS, Twitter, Facebook, LinkedIn..).

Article 7 : Jury et processus d'évaluation

L'évaluation des projets proposés se fait uniquement sur la base de l'analyse des dossiers remis conformément aux critères développés dans l'article 5.

Elle vise à retenir le projet jugé le plus exemplaire pour chaque catégorie de prix.

Le jury est composé des organisateurs (MINES ParisTech et Cegos), d'experts en RSE et développement durable, ainsi que de 2 étudiants du Mastère Spécialisé® Management Global de la RSE et du Développement Durable .

Article 8 – Remise des Prix, communication, valorisation des lauréats

Jusqu'à la cérémonie de remise des prix, le résultat final ne sera pas communiqué. Seules les entreprises nominées seront averties de leur pré sélection.

Une invitation pour la Soirée Rencontres & Enjeux RSE sera adressée à toutes les entreprises ayant participé au concours. Lors de cette soirée aura lieu la cérémonie de remise des Prix RSE DD. Les entreprises nominées y seront citées et les gagnants par catégorie seront annoncés.

Nous invitons les entreprises nominées et lauréates à communiquer en interne et/ou auprès de leurs parties intéressées sur leur participation aux Prix RSE DD organisés par MINES Paristech et Cegos . Ces derniers s'engagent à fournir aux entreprises nominées et lauréates des éléments de communication.

Chaque entreprise candidate s'engage à fournir aux organisateurs son logo en format HD et à communiquer les coordonnées d'un contact joignable par les équipes marketing et communication de MINES ParisTech et Cegos pour tous besoins liés à la communication autour des Prix RSE DD.

La cérémonie de remise des Prix RSE DD se déroulera le 27 mai 2019 à 18h30 à MINES ParisTech, 60 Bd Saint Michel, 75006 PARIS.

Article 9 – Autorisations

Les candidats autorisent un suivi de leur dossier et l'utilisation de leur image dans les actions de communication liées aux Prix RSE DD. Tous les participants garantissent que le dossier ne contient pas d'informations confidentielles dont la divulgation pourrait avoir un effet négatif sur l'entreprise ou une autre partie prenante.

Article 10 – Accords

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte de s'y soumettre sans contestation. Le candidat garantit l'exactitude des renseignements fournis.

Article 11 – Responsabilité des organisateurs

Si les entités organisatrices décident de modifier, suspendre ou annuler l'opération, elles ne peuvent en être tenues responsables.

Article 12 – Demandes de renseignements

Pour toute question complémentaire et demande de renseignements, vous pouvez vous adresser à : ISIGE – MINES ParisTech – 01 64 69 48 78 – prixredd@cegos.fr